



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 02 JUILLET 2018

Date de la convocation : 15 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Madame Michelle LACOSTE (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Isabelle DEXPERT (Suppléant), Madame Isabelle HARDY (Suppléant), Monsieur Sébastien SAINT PASTEUR (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°180702_015
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

DÉLIBÉRATION N°180702_015
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu le vote du budget primitif 2018 du annexe « Aménagement Numérique du Territoire » en date du 20 mars 2018,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire », il y a lieu de procéder aux réajustements mineurs suivants :

- Résiliation du Contrat de Partenariat Public Privé (PPP) : ajustement du montant des crédits ouverts au budget primitif 2018 afin de prendre en compte au 30 juin 2018 la répartition exploitation-investissement - montant total de 36,8 millions d'euros.

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

- 0 euros en section d'exploitation
 - En dépenses :
 - Chapitre 011 (charges à caractère général) : - 600 000 euros
 - Chapitre 66 (charges exceptionnelles) : + 400 000 euros
 - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : + 200 000 euros
- 200 000 euros en section d'investissement
 - En dépenses :
 - Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) : + 200 000 euros
 - En recettes :
 - Chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) : + 200 000 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » selon les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 02 juillet 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT